

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1445

présenté par

M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

-----

### ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« notamment »

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 13 :

« l'ensemble des impacts sanitaires, sociaux et environnementaux sur les coûts et les prix de l'énergie ainsi que leur contenu carbone et les autres pollutions pouvant en émaner ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une approche de durabilité, il apparaît nécessaire de ne pas se limiter aux impacts financiers ou carbone, mais bien d'encourager une information globale des citoyens incluant les risques sanitaires, les éventuelles pollutions ainsi que les potentiels impacts sociaux. Cette approche vise à remplir l'objectif de transparence démocratique affirmé par le présent projet de loi, et s'inscrit dans une volonté d'approfondir la pleine compréhension par les citoyens des enjeux énergétiques.